

## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'établissement

Mardi 7 novembre 2023 - 18h30 - École Saint-Luc

#### Présences

Membres présents		
Parents	Enseignants	Équipe École
Joshua Tafler Katalin Dancsecs Anouk Azuelos Alex Ligory Amirtha Nathar Ghada El Toka	Hélène Bourdeau Michèle Delisle Saydé El Gemayel Isabel Savard	Léna Béland Catherine Touchette, Direction

#### Membres absents

##### 1. Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de la direction, madame Touchette.

##### 2. Prise de présence

Quorum.

##### 3. Questions du public

Aucune.

##### 4. Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : Mme Hélène Bourdeau

Adopté à l'unanimité.

##### 5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023

Proposé par : Mme Delisle

Adopté à l'unanimité

##### 6. Suivis au procès-verbal du 26 septembre 2023

Aucun.

Note – plus de ventes lunch Pizza – même prix que l'année dernière (22-23).

##### 7. Objet de décisions

###### 7.1 Planification COSP

Présentation de programme contenus en orientation scolaire et professionnelle.

Pour élèves de 6<sup>e</sup> année – visite de l'école secondaire Félix Leclerc.

Proposé par Anouk Azuelos - adopté à l'unanimité

Résolution 23-24-219-8

## 7.2 Planification éducation à la sexualité

Feuillet explicatif disponible sur le site internet de l'école.

Présentation des grands thèmes par niveau scolaire: rôles sexuels, agression sexuelle, vie affective et amoureuse, grossesse et naissance.

Mêmes thèmes que l'année dernière.

Personnes ressources pour couvrir la matière - Infirmière, psychoéducateur, TES et enseignants.

Proposé par M. Nathar - adopté à l'unanimité	Résolution 23-24-219-9
--	------------------------

## 7.3 Projet éducatif

Présentation du projet

Contexte – 30% des élèves parlent français à la maison.

Échelon 4 – échelon favorisé – considérant que l'échelon 10 est le plus défavorisé.

12% de notre clientèle est considéré comme défavorisé.

En 2020, ajout des 3 classes en développement aux habilités langagières.

Maintien des notes scolaires malgré la pandémie.

Sécurité des élèves – éléments importants – cours d'école, autobus scolaire, couloir.

Objectifs énoncés pour la période de 2023 – 2027 :

Développer le vocabulaire dans la langue d'enseignement – cible : 75%

Améliorer la maitrise de la lecture – cible : 75%

Améliorer la maitrise de l'écriture – cible : 72%

Augmenter le sentiment de sécurité dans l'environnement éducatif - 5% évènements recensés proportionnels aux nombres d'élèves.

Développer le sentiment d'appartenance : Mise en place de 6 activités annuelles vs 2 activités annuelles

Développer les habilités sociales – Minimum de 5 ateliers par niveau scolaire.

Réédition de compte – responsabilité de la direction de l'école

Se référer au document présenté.

Proposé par Mme Savard - adopté à l'unanimité	Résolution 23-24-219-10
---	-------------------------

## 7.4 Bilan annuel – budget 2022-2023

Présentation du budget annuel

Budget global – 0.9% - moins de 1% pour être en équilibre.

Fonds négatifs : 1- Budget de fonctionnement, 4-Allocation particulière

Fonds positifs : 2- Budget d'investissement, 3- Service de garde, 5 – Salaire

Description du fonds 8 – mesures transférables – montant de l'opp – 28K.

Se référer au document présenté.

Proposé par M. Nathar et Mme Sayde - adopté à l'unanimité	Résolution 23-24-219-11
---	-------------------------

## 7.5 Utilisation du cellulaire

À la suite des consignes ministérielles, la direction de l'école propose l'ajout du libellé suivant dans les règles de fonctionnement de l'école :

*« Selon les directives ministérielles, l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels (ex : montre intelligente) par les élèves dans l'environnement éducatif est interdite. Si l'utilisation à des fins pédagogiques est requise, les enseignants informeront directement le parent. »*

*Montre intelligente – utilisation et non la possession qui est interdite.*

*Sanction - Avertissement et non confisqué*

Mémo sera envoyé aux parents dans l'infos parents mensuel et avis dans l'agenda. Signature du parent requise pour confirmer la prise de connaissance de la nouvelle réglementation.

En vigueur dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Proposé par Mme Bourdeau - adopté à l'unanimité
---

Résolution 23-24-219-12
-------------------------

## 8. SDG

Sorties – taux de succès

Devoirs – 80 enfants participent à la session de devoirs. Si l'enfant ne respecte pas le code de conduite, il est invité à sortir de la classe.

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année – choix des activités pour stimuler les élèves à participer.

## 9. Objets d'information

### 9.1 PEVR

<https://vimeo.com/863325110?share=copy>

Lignes de gouvernance pour développement du plan d'action et projet éducatif.

### 9.2 Normes et modalités d'évaluation et barème d'évaluation

Développement de la compétence qui est évaluée – utilisation du barème peut être utilisé ou une note en pourcentage. Le barème est basé selon des critères définis.

### 9.3 Protecteur de l'élève

Recours pour assurer le signalement de plaintes.

Se référer au site internet – Présentation de la procédure.

## 10. OPP

Aucun objet.

## 11. Correspondance

Aucune correspondance

Lettre reçue – olympiades métiers et technologies – invitation des écoles – financement pour le transport.

## 12. Rapport du représentant du CP

Aucune information.

Élection des membres.

## 13. Divers

## 14. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à, proposée par M. Tafler à 20 :04.